

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-MOULIERE**

Séance du 2 octobre 2018

L'an DEUX MIL dix-huit, le deux octobre, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Moulière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LEBOND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 24/09/2018/2018.

Présents: Mesdames et Messieurs LEBOND Serge Maire, POULINET Patrick 2^{ème} adjoint, PIERRE Yvette 3^{ème} Adjoint, CHAUSSADAS Francis 4^{ème} adjoint, ANDRÉ Jérôme, MARTIN Yvette, DEBIEN Juliette, BAUDRY-MINEAU Karine, FERRES Robert,

Absent (e) s excuse (e) s: MONTOUX Mickaël, BLANC Gérard, BOUCENNA Saïd,

Absent(e) excusé(e) ayant donné(e) pouvoir : MAZE Annie 1er adjoint,

Secrétaire: PIERRE Yvette,

Assistait également à la séance : Mme Christine DURAND, secrétaire

ELUS:13

PRESENTS:09

votants: 10.

Le Maire ouvre la séance et demande à Mme Christine DURAND de lire le procès-verbal de la précédente réunion. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°18/ 45 : SALLE DES FÊTES : COMMISSION ET MISSION DU MAITRE D'ŒUVRE.

M.LE MAIRE propose au conseil de créer une commission d'appels d'offres, composé de 4 à 5 élus, et informe que les réunions seront principalement en journée avec la présence du maître d'œuvre.

Les élus qui se portent volontaires sont les suivants :

- MME PIERRE
- MME MARTIN
- M.FERRES
- M.LEBOND
- M.POULINET

Les conseillers qui se sont proposés, sont élus à l'unanimité pour siéger au sein de cette commission.

Ensuite, M.POULINET présente au conseil le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que les plans du futur projet de la salle des fêtes qui ont été élaborés par M.VERGNAULT de la société ACTP de St Julien l'Ars. Le contrat de maîtrise d'œuvre de la société comporte plusieurs missions, à savoir :

- avant –projet sommaire
- avant-projet définitif
- dossier de PC
- DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIFS DETAILLES
- ASSISTANCE AUX MARCHES DE TRAVAUX
- CONSULTATION
- MARCHES
- DIRECTION DE l'exécution des travaux
- ASSISTANCE aux opérations de réceptions

Certaines missions complémentaires pourront faire l'objet d'un avenant au contrat, s'il y a lieu.

Le coût de ce contrat s'élève à 15000€ HT.

Après lecture du dossier, le conseil municipal par 10 pour, vote à l'unanimité pour confier la mission de maître d'œuvre à M. VERGNAULT de la société ACTP.

QUESTIONS DIVERSES :

- CITY-STADE :

M. POULINET informe le conseil que des défauts au niveau du montage ont été constatés et que la société avant de faire les peintures, va y remédier, en procédant à une réfection des anomalies.

- 11 NOVEMBRE :

La directrice de l'école de la commune, MME VAILLANT, a un projet d'animation sur les 100 ans de la guerre, en collaboration avec ses élèves, qui sera fait le jour de la commémoration du 11 novembre.

- Repas des anciens le 2 décembre 2018.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 6 NOVEMBRE 2018.

A 21h30 , l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie, le 5 octobre 2018,

Le Maire, Serge LEBOND

